

BEAUX-ARTS.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du *Ministre de l'Instruction publique*
~~et des Beaux-Arts~~, l'éducation nationale,

Vu l'avis émis par la Commission Supérieure des
Monuments naturels et des Sites dans sa séance du 12 novem-
bre 1933 tendant au classement du site de l'abbaye
Bretonnière à Beaulieu ;

Vu la délibération, en date du 23 Mai 1933, par
laquelle le Conseil Municipal refuse formellement son
adhésion au classement de ce site, propriété communale ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des
Monuments naturels et des Sites de caractère artistique,
historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et
notamment l'article 7 ;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique,
des Beaux-Arts et de la Santé Publique du Conseil d'Etat
entendue ;

D É C R È T E :

Article 1er. - Le site de l'abbaye Bretonnière
ou "Creux du Cheval" à Beaulieu (Côte d'Or) comprenant le
boulevard de Bouze, le trottoir et le talus plantés d'arbres

Classement de l'Abreuvoir Bretonnière, à Beaune (Côte d'or)

longeant au Sud-Ouest la route nationale N°. 74, l'Abreuvoir, le pont de la rue Maufoux, le plan d'eau de la Bouzaise dans toute son étendue à partir du pont de la rue Maufoux et le terrain situé à la suite du plan d'eau jusqu'à la clôture du jardin de l'horticulteur, au Nord-Ouest, ainsi que les anciennes murailles de la ville, depuis la rue Maufoux jusqu'au rempart des dames inclues, est classé parmi les Monuments naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Art. 2

Le Ministre de l'Éducation Nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

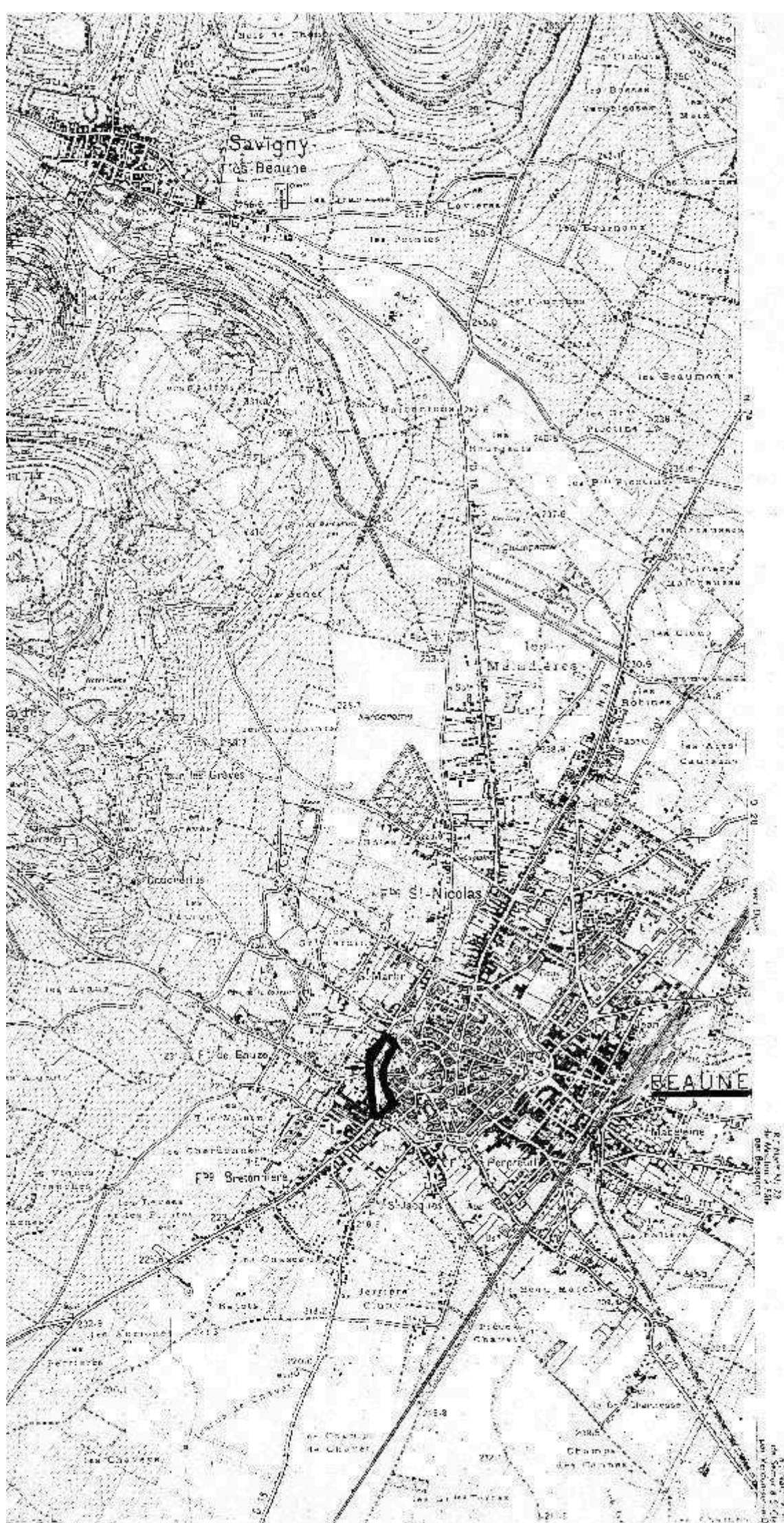
Fait à Paris, le 6 Février 1934

J. L.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

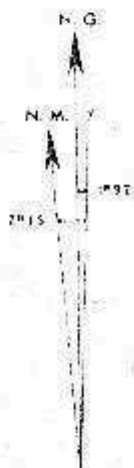
AB



*Abbeville
Bretonniere*

BEAUNE

La déclinaison magnétique
correspond au centre de la
feuille d au 1^{er} janvier 1964



La déclinaison magnétique
varie chaque année de
2 mètres centésimaux